



# AVIS

## Approbation traité international

**Convention établissant l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale, fait à Stockholm le 27 février 1995, telle que modifiée par le Conseil de l'Institut international le 24 janvier 2006**

**Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale, signé à Bruxelles le 15 mai 2014**

**19 mai 2016**

|  |  |
|--|--|
| <b>Demandeur</b>                                     | Ministre Guy Vanhengel   |
| <b>Demande reçue le</b>                              | 18 avril 2016  |
| <b>Demande traitée par</b>                           | Assemblée plénière   |
| <b>Demande traitée le</b>                            | 2 mai 2016   |
| <b>Avis rendu par le Conseil d'Administration le</b> | 2 mai 2016 (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée plénière du 19 mai 2016) |

## Préambule

Le premier projet d'ordonnance porte assentiment à la Convention établissant l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale, fait à Stockholm le 27 février 1995, telle que modifiée par le Conseil de l'Institut international le 24 janvier 2006.

Cette convention a pour but de créer l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale. Cet institut a lui-même pour objectif de soutenir dans le monde des processus de démocratie durable.

Le second projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale, signé à Bruxelles le 15 mai 2014. Cet Institut a, en effet, établi son siège à Bruxelles.

## Avis

**Le Conseil** ne formule pas de remarque quant aux présents projets d'ordonnance.

\*  
\*       \*  
\*       \*